

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 28 SEPTEMBRE 2018**

Présents : Mmes BOYAT Sylvie et DWORAK Bogéna
Mrs BOINNARD Cyril, DELERCE Olivier, DUPONT Éric, JOSSERAND Jean-François, MORAND Jean Claude et MUDRY Stéphane.

Absent : Mr MENOUD Julien

Sylvie BOYAT se propose comme secrétaire de séance qui s'ouvre à 20 h.

Le Compte-rendu de la séance du 31 août 2018 est approuvé par le Conseil municipal à l'unanimité.

1. Mot du Maire :

Le Maire Jean Claude MORAND présente l'ordre du jour.

2. RPQS Eau et Assainissement collectif :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les Rapports sur le Prix et de la Qualité du Service public de l'eau et de l'assainissement de la commune.

Concernant les analyses :

- de l'eau potable : 6 contrôles et aucun contrôle non conforme.
- de l'assainissement : aucun rejet non conforme.

Vote : 8 / 8

Concernant le réseau d'eau potable, le rendement est mauvais : 72 000 m³ prélevés et 47 000 m³ comptabilisés.

Le CM décide de mettre en place un plan d'action et décide le transmettre à l'agence de l'Eau.

Ces rapports seront consultables en ligne sur les sites :

- Observatoire national des services de l'eau et de l'assainissement : www.services.eaufrance.fr
- Mairie de Seytroux : <http://www.seytroux.fr>

3. Plan d'action pour l'agence de l'eau :

Suivi de la consommation d'eau :

- L'entreprise A.T.EAU est missionnée afin d'analyser notre réseau (intervention octobre 2018).
- Un compteur par agriculteur sera mis à disposition afin de comptabiliser la consommation d'eau pour le cheptel (l'eau consommée ne sera pas facturée) ; ce prêt est déjà en place pour les diverses entreprises intervenant sur la Commune.

Toute entreprise ou tout agriculteur prenant de l'eau sans compteur sur une borne incendie sera amendé de 10 fois l'abonnement d'eau soit pour 2018 : 840 €uros.

Vote : 8 / 8.

4. RPQS déchets intercommunal et assainissement non collectif :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport « Assainissement non collectif » (SPANC) et géré par la CCHC.

Vote : 8 / 8.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le RPQS déchets et géré par la CCHC.

Vote : 8 / 8.

5. RODP :

Monsieur le Maire présente au CM la délibération à prendre afin que France Telecom prenne en compte les réseaux enfouis par la commune.

Vote : 8 / 8.

6. Points sur les travaux :

- Les Rossets : les réseaux sont faits jusqu'à l'embranchement des routes du Gerbaz et des Croisettes.
- La Jumbaz : Toutes les autorisations des propriétaires pour l'élargissement de la voie communale sont acquises à ce jour. La route sera prête pour les enrobés, le mercredi 3 Octobre. (enrobés prévues avec la route des Meuniers le lundi 15/10 et le mardi 16/10 – Planning Colas). Une organisation de la circulation sera mise en place.
- Route de Môrion : Enrobés prévues le vendredi 12/10 avec une fermeture complète de 8h00 à 20h00 (Planning Colas).
- Route de Malaliutaz (depuis virage Collet jusque chez Mr Roger Vauthay – Elargissement 2017) : Enrobés prévus mercredi 17/10 avec une fermeture complète de 8h00 à 20h00 (Planning Colas).
- Source du Meney : les travaux devraient commencer mi-octobre.

7. Bail relais Orange :

Monsieur le Maire présente au CM la proposition d'Orange pour l'installation d'un relais au lieudit LES PERRIERES. Orange propose un bail de 12 ans avec un loyer annuel de 3500 €. Le CM trouve cette proposition pas suffisante par rapport aux nuisances environnementales et demande un loyer minimal de 4 200 Euros. Ce relais permettra également de couvrir la commune voisine du Biot.

Sous cette condition, le CM donne pouvoir à M. le Maire de signer le bail.

Vote : 8 / 8.

8. Tarif salle d'animation :

La salle située à côté de la bibliothèque ne pourra plus être utilisée pour les diverses réunions (AG, ...), celle-ci faisant dorénavant partie intégrante de la bibliothèque municipale.

La salle d'animation sera alors utilisable au tarif de 20 € (+ 35 € si chauffage) pour les associations et organismes extérieures, la gratuité étant appliquée pour les associations participant à la vie de la commune de Seytroux.

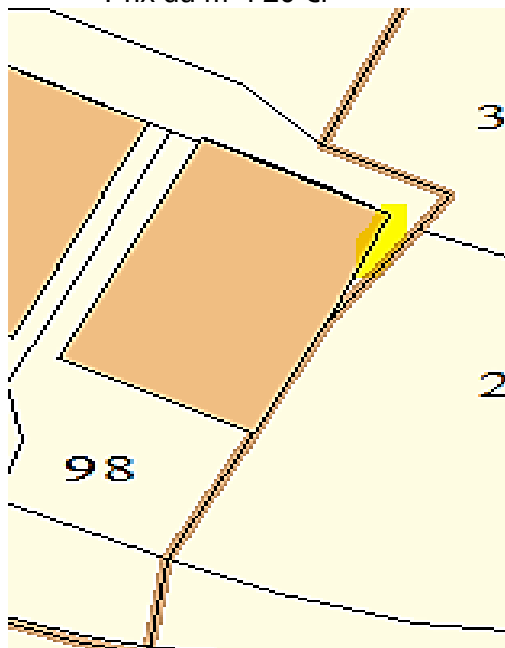
9. Décision Modificative sur différents budgets :

Les premières annuités des emprunts réalisés auprès de la Caisse d'Épargne pour les travaux d'enfouissement des Rossets et du Crédit Agricole pour l'agrandissement de l'école sont à prendre en compte sur le budget 2018. Cette somme sera prise sur les recettes supplémentaires (Fonds Départemental Développement des Territoires, Droits d'enregistrement, compensation de la taxe professionnelle)

10. Terrain VAURY :

Le CM est d'accord pour vendre le terrain (7 m2) à Monsieur Vaury, aux conditions suivantes :

- Tous les frais inhérents à cette vente seront pris en charge par Monsieur Vaury.
- Prix du m² : 20 €.



11. Déclassement Saint-Martin :

Suite à la demande des nouveaux propriétaires, Monsieur le Maire propose de vendre une partie du chemin communal jouxtant la maison de Monsieur et Madame Converset. Pour se faire, il faudra déclasser une partie du domaine public. Tous les frais inhérents à ce déclassement seront à la charge des demandeurs. Le prix sera fixé en fonction des dernières ventes.



12. Déclassement Les Meuniers :

Suite à une demande de M. VULLIEZ Didier, M. le Maire propose de déclasser le chemin communal au lieudit « Les Meuniers » entre les parcelles n° 233 et n° 234, propriété de M. VULLIEZ Didier
Après déclassement, la commune fera une proposition de vente ou échange à M. VULLIEZ Didier
Les frais inhérents à ce déclassement seront à la charge du propriétaire.



13. Urbanisme :

Un Permis de Construire est étudié :

- MORAND Daniel

Adresse : 313 Route du Crêt

Références cadastrales : A 2614 – 2076

Objet : Extension habitation au niveau '-1' et création d'une toiture terrasse partiellement couverte

Observations :

- Places de parking : 3 par logements
- Compteur d'eau ISOTHER en limite de propriété
- Séparation des eaux pluviales et des eaux usées ; Création d'un puits perdu pour les eaux pluviales avec canalisation du trop-plein vers les eaux pluviales

Avis : Favorable en respectant les observations données.

Une Déclaration Préalable est étudiée :

- PROBST Serge

Adresse : 445 Route des Champs Marmo

Références cadastrales : B 1180

Objet : Division d'une parcelle en 2 lots

Observations :

- Places de parking : 3 par logements
- Les branchements aux réseaux seront faits par une entreprise agréée par la commune
- Raccordement au réseau collectif
- Compteur d'eau ISOTHER en limite de propriété
- Séparation des eaux pluviales et des eaux usées ; Création d'un puits perdu pour les eaux pluviales.
- Réseaux EDF et PTT en souterrain
- Taxe de raccordement au réseau d'assainissement.
- Taxe de branchement au réseau d'eau.
- **En cas d'extension du réseau ERDF, les travaux devront être pris en charge par les propriétaires (et non par la Commune).**
- **Sur le lot détaché à bâtir (821 m²), une servitude de passage de 1 m est demandée afin de ne pas enclaver la parcelle n°1179.**
- **Une demande d'alignement devra obligatoirement être faite en mairie lors de travaux le long du chemin communal.**

Avis : Favorable en respectant les observations données.

Un Certificat d'Urbanisme est étudié :

- PROBST Serge

Adresse : 445 Route des Champs Marmo

Références cadastrales : B 1180

Objet : Division d'une parcelle en 2 lots

Observations :

- Places de parking : 3 par logements
- Les branchements aux réseaux seront faits par une entreprise agréée par la commune
- Raccordement au réseau collectif
- Compteur d'eau ISOTHER en limite de propriété
- Séparation des eaux pluviales et des eaux usées ; Création d'un puits perdu pour les eaux pluviales.
- Réseaux EDF et PTT en souterrain
- Taxe de raccordement au réseau d'assainissement.
- Taxe de branchement au réseau d'eau.
- **En cas d'extension du réseau ERDF, les travaux devront être pris en charge par les propriétaires (et non par la Commune).**
- **Sur le lot détaché à bâtir (821 m²), une servitude de passage de 1 m est demandée afin de ne pas enclaver la parcelle n°1179.**
- **Une demande d'alignement devra obligatoirement être faite en mairie lors de travaux le long du chemin communal.**

Avis : Favorable en respectant les observations données.

Concernant la Déclaration Préalable déposée par Madame POATE, l'instruction est impossible (les plans ne sont pas conformes) : un dossier conforme doit être redéposé.

14. Questions diverses :

- Présentation au CM des plans pour l'agrandissement éventuel de l'école.
- Convention TIPI (Titre payable par Internet):
 - Madame BOYAT informe le CM des frais inhérents à la mise en place de cette convention TIPI :
en moyenne 350 € par an pour le rôle d'eau et 265 € pour les loyers.

Alors que l'état demande aux collectivités de faire des économies, le CM est surpris que celui-ci impose des frais supplémentaires pour la mise en place de cette convention.

- Monsieur le Maire lit le mail envoyé par le percepteur concernant le report de cette convention. Le CM décide d'attendre la date butoir de mise en place.

Fin du conseil municipal : 23h30.